

## PROJET DE RÉSIDENCE VAL DE CÈZE 2023-2028



# EDITO

Le Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit est un établissement avec une double vocation sanitaire et médicosociale. La résidence du Val de Cèze est un des quatre Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de l'établissement.

Les EHPAD de l'établissement, assurent une activité centrée autour du bien-être de la personne âgée à partir de méthodes d'accompagnement telles que la méthode Snoezelen et Montessori.

Le projet d'établissement 2023-2028 de la résidence du Val de Cèze fixe avec ambition les orientations stratégiques pour les cinq années à venir. Il s'inscrit pleinement dans le cadre du projet d'établissement 2020-2024 du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit.

Ce nouveau projet guidera l'action de tous les professionnels auprès des usagers et des partenaires. Il permettra une meilleure lisibilité sur les enjeux et les projets afin de définir la trajectoire de la résidence pour les cinq prochaines années. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle qui pourra donner lieu à la rédaction d'avenants afin de prendre en compte les nouvelles actions.

Il se décline en 5 axes stratégiques et 21 mesures.

Valérie BRUNIER

Directrice

## Table des matières

EDITO .....	2
<b>PRESENTATION DE LA RESIDENCE DU VAL DE CÈZE .....</b>	<b>4</b>
FICHE D'IDENTIFICATION .....	7
<b>AXE 1. PROMOTION DU BIEN-ETRE, DE LA QUALITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES.....</b>	<b>8</b>
Mesure 1 : Promouvoir la qualité de la prise en charge et la pertinence des soins .....	8
Mesure 2 : Promouvoir le bien-être des Résidents.....	9
Mesure 3 : Placer le Résident au centre du dispositif de prise en charge et d'accompagnement et lui permettre d'en être acteur .....	11
Mesure 4 : Avoir une réponse de proximité sanitaire.....	12
Mesure 5 : Porter des actions en faveur du soutien aux aidants et aux familles dans l'accompagnement de leurs proches .....	12
<b>AXE 2. STRUCTURER LES PARCOURS DE SOINS ET L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR .....</b>	<b>14</b>
Mesure 6 : Répondre aux besoins essentiels de santé au regard de l'évolution des attentes de la population .....	14
Mesure 7 : Renforcer le lien entre la résidence, les médecins libéraux et l'hôpital .....	14
<b>AXE 3. VEILLER AU QUOTIDIEN AU BIEN-VIVRE DES PROFESSIONNELS ET DES USAGERS .....</b>	<b>16</b>
Mesure 8 : Attirer, intégrer les nouveaux professionnels.....	16
Mesure 9 : Prendre soin des professionnels, développer le management participatif .....	17
Mesure 10 : Mettre en place des solutions numériques afin de répondre aux attentes des professionnels et des usagers .....	17
Mesure 11 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers .....	18
Mesure 12 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles .....	18
Mesure 13 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers .....	18
Mesure 14 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles .....	18
<b>AXE 4. PORTER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET RESPONSABLE POUR UN AVENIR DURABLE .....</b>	<b>20</b>
Mesure 15 : Recourir à la dématérialisation avec l'objectif « Zéro papier » .....	20
Mesure 16 : Maîtriser l'impact environnemental de la résidence dans tous les secteurs .....	20
<b>AXE 5. PLACER L'INNOVATION AU CŒUR DE NOS ORGANISATIONS .....</b>	<b>22</b>
Mesure 17 : Optimiser le management participatif au sein de la résidence .....	22
Mesure 18 : Aligner le système d'information de l'EHPAD sur les orientations stratégiques de l'établissement .....	22



## PRESENTATION DE LA RESIDENCE DU VAL DE CÈZE

La résidence du Val de Cèze, qui dépend de la direction du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Espirit, a été construite en 2004. Son nom met en valeur sa localisation.

Elle se situe au Nord du Gard provençal, en plein cœur de la vallée de la Cèze. Au pied d'un village pittoresque et médiéval Cornillon, la Résidence du Val de Cèze est entourée de sept communes.

Située impasse du Val de Cèze, dans un cadre arboré à proximité de la mairie et de la gendarmerie, elle offre à la fois une sécurité et un accès direct aux démarches administratives de Cornillon.

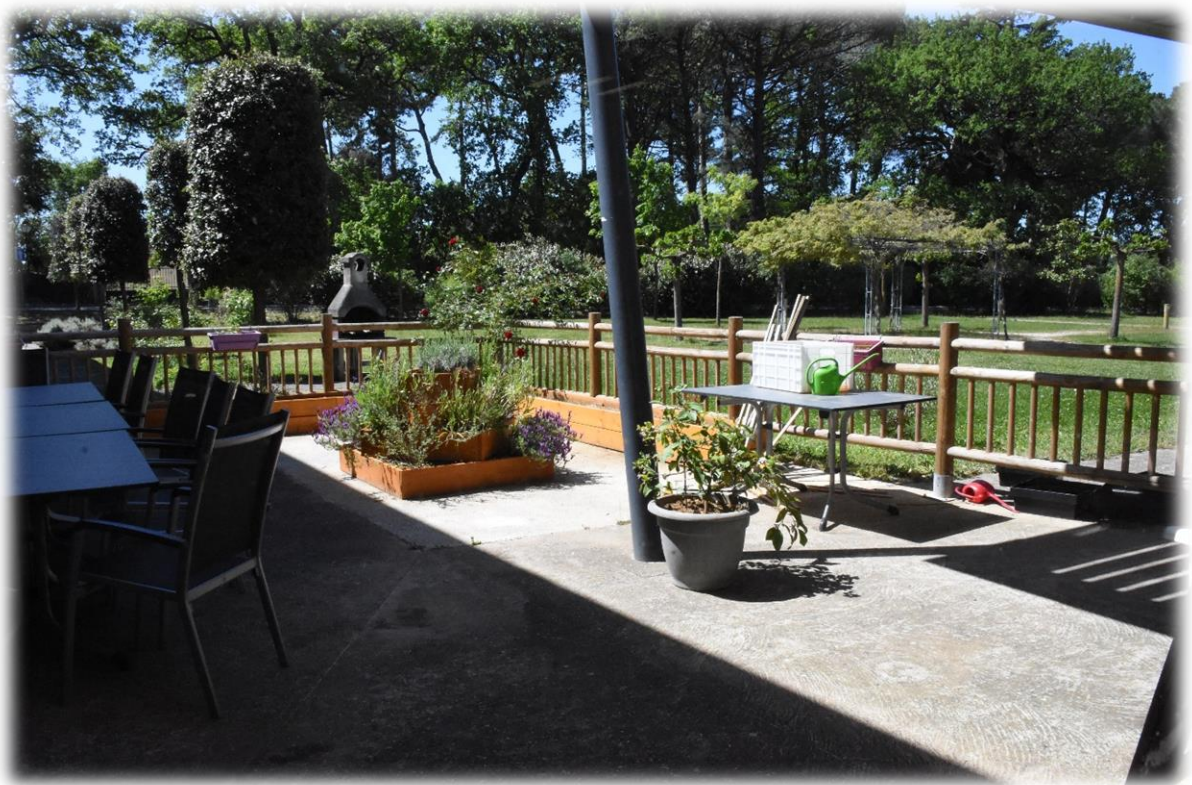


La résidence du Val De Cèze est proche de plusieurs commerces de proximités, d'une école et d'un accès direct au Bus (ligne de bus UGGO n°14 Montclus/Bagnols-sur-Cèze).

## PUBLIC ET MODALITÉS D'ADMISSIONS

La Résidence du Val de Cèze permet d'accueillir :

- Des personnes âgées d'au moins 60 ans ayant une dépendance physique et/ ou psychologique nécessitant une aide dans les actes de la vie quotidienne.
- Les personnes de moins de 60 ans sont admises par dérogation et à titre exceptionnel.
- Le « CANTOU » sécurisé permet d'accueillir des personnes valides atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.
- La structure permet une surveillance médicale et paramédicale à l'exclusion de certaines pathologies nécessitant des soins techniques auxquels l'EHPAD ne peut répondre.



## LES HÉBERGEMENTS

D'une capacité totale de 60 lits, trois types d'hébergements sont possibles au sein de la résidence :

- Un hébergement traditionnel d'une capacité de 48 places,
- Un hébergement de type « CANTOU » de 10 places. Il permet d'accueillir des personnes présentant des risques d'errance ou de fugue dès leur admission.
- Un hébergement « temporaire » d'une capacité de 2 places. Ce mode d'hébergement permet de faire le relais avec l'aidant sur une période déterminée.

## LES LIEUX DE VIE

Chaque chambre d'une superficie de 20-25m<sup>2</sup> est équipée d'une salle de bain comprenant un lavabo, un WC et une douche.

Chaque chambre peut être équipée d'un frigo en location et peut être personnalisée en respectant l'environnement.

L'ensemble des chambres comporte la climatisation et un plancher chauffant / rafraîchissant afin de réguler la température des pièces et d'assurer ainsi bien être et confort en toute saison.

Un agent technique sur place permet la réactivité aux demandes diverses. Une liaison régulière est mise en place avec le CH pour les livraisons de fournitures (produits d'incontinence, pharmacie, produits d'entretien, linge...).

## FICHE D'IDENTIFICATION

Raison sociale	Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit Résidence du Val de Cèze
Adresse	La Vérune et Comer – 30630 Cornillon
Coordonnées	Tel : 04 66 50 57 57  Cadre socio-éducatif : Raphael BRAND  Courriel : r.brand@hopitalpse.fr  Site internet : www.hopitalpse.fr
Capacité / Activité	58 lits d'hébergement permanent  2 lits d'hébergement temporaire
Nature juridique de la structure	Établissement Public de Santé
Propriétaire des locaux	Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit
Habilitation aide sociale	Pour la totalité de la capacité
Statut du personnel	Fonction publique hospitalière
Code FINESS	300003159
SIRET GEOGRAPHIQUE	26 300 004 400 101
Directeur	Valérie BRUNIER
Président de la Commission Médicale d'Etablissement	Tanguy DOMENGES
Effectifs	45 agents



## AXE 1. PROMOTION DU BIEN-ETRE, DE LA QUALITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES

L'axe 1 constitue le projet dont les mesures répondent aux principaux défis à relever dans les cinq prochaines années et notamment, s'agissant du secteur médico-social du Centre Hospitalier, à l'amélioration du parcours des personnes âgées :

- Maintenir une qualité et une sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale,
- Promouvoir une politique de santé incluant la prévention,
- Permettre un accès aux soins répondant aux besoins de proximité tant pour les usagers que pour les professionnels de santé,
- Promouvoir le bien-être par des stimulations et des soins adaptés,
- Développer les alternatives à l'hospitalisation.

### Mesure 1 : Promouvoir la qualité de la prise en charge et la pertinence des soins

- Veiller à maintenir la qualité de prise en charge et l'accompagnement des résidents :
  - Accompagner les nouveaux professionnels à leur prise de poste et par un suivi des compétences acquises,
  - Actualiser le plan de formation en réponse à l'évolution des prises en charge en EHPAD,
  - Évaluer la qualité perçue de la prise en charge par des questionnaires réguliers.
- Améliorer la prise en charge de la douleur en s'ouvrant notamment aux techniques non médicamenteuses :
  - Investir des professionnels de la résidence Augusta Besson dans le CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) de l'établissement sur le déploiement de ces techniques à l'intention des résidents,
  - Utiliser des techniques non médicamenteuses (ex : toucher massage, Snoezelen, etc...),
  - Assurer un accompagnement palliatif de qualité sans être amené à transférer la personne en service hospitalier. Un praticien spécialisé en soins palliatifs intervient afin de former les équipes et mettre en place si nécessaire un traitement adapté.



- Consolider la culture de la qualité et de la sécurité des prises en charge par le cadre de santé (pertinence et culture du résultat) avec l'appui de la direction de la qualité :
  - Définir, exploiter et partager des indicateurs qualité,
  - Renforcer la culture du signalement sur la résidence,
  - Gérer et analyser les évènements indésirables,
  - Impliquer les équipes dans des audits réguliers,
  - Conduire des Analyses de Pratiques Professionnelles,
  - Conduire l'évaluation de la résidence conformément au référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la HAS (Haute Autorité de Santé).
  
- Encadrer le suivi de l'incontinence :
  - Rappeler les bonnes pratiques en matière d'incontinence,
  - Ajuster et personnaliser les protocoles de dotation.
  
- Maîtriser le risque infectieux, le respect de l'hygiène et la maîtrise des infections :
  - Conduire des audits et des enquêtes de prévalence avec l'appui de l'hygiéniste de l'établissement,
  - Promouvoir la vaccination des professionnels et des résidents,
  - Conduire la Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux (DAMRI) avec l'appui de l'hygiéniste.
  
- Elaborer des plans pharmaceutiques avec l'équipe de soins, le Résident et son entourage :
  - Elaborer la stratégie thérapeutique permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité des prescriptions, et améliorer l'administration des médicaments,
  - Respecter la politique de bon usage des antibiotiques,
  - Développer la conciliation médicamenteuse dès l'admission des Résidents pour éviter l'iatrogénie de la personne âgée notamment, en réalisant des bilans de médication.

## Mesure 2 : Promouvoir le bien-être des Résidents

- La personnalisation de l'accompagnement du Résident :

- Maintenir les capacités dans la vie courante par la stimulation « sensori-motrice » et travailler sur la représentation du soignant en améliorant sa pratique au-delà des soins de nursing.
- Faire des relèves ciblées informatisée dans le DPI (Dossier Patient Informatisé) :
  - Passer du papier crayon à l'outil informatique,
  - Apporter une traçabilité optimum pour maintenir la qualité des soins.
- Mettre en avant l'animation :
  - L'équipe d'animation propose un programme validé avec le cadre. L'objectif est que chaque Résident puisse bénéficier d'une prestation en fonction de ses attentes et de ses capacités,
  - L'animation constitue un volet majeur du bien-être. Elle s'appuie sur un éventail très large d'activités ayant pour objectif de stimuler au maximum les Résidents dans la volonté de maintenir un lien social. Une évaluation de la prestation animation a été mise en place. Elle concerne des activités internes (gym, jeux, lotos, cuisine, Snoezelen...), la coiffure et les prestataires extérieurs comme le chant et le Arts Plastiques ou les sorties.
- Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) :
  - Le PASA permet une consolidation de la stimulation adaptée à chaque personne âgée de l'EHPAD au regard de ses besoins. Le PASA de la résidence Val de Cèze est situé au cœur de la résidence. Il est un lieu de passage qui répond aux besoins des Résidents tout au long de la journée. De par sa place centrale, il se veut ouvert sur la résidence, décroisonné, afin de porter une action auprès de chacun (activités, repos, repas, ...).
- Prévenir les chutes grâce à l'Activité Physique Adaptée :
  - Mettre en place des activités sportives adaptées pour les personnes âgées sous forme d'animations ludiques de groupe ou en séance individualisées, en intérieur ou en extérieur.
- Promouvoir des échanges intergénérationnels :
  - Conserver les facultés cognitives en développant l'imaginaire et la créativité tout en s'inscrivant dans une évolution sociétale,
  - Faire du lien avec les crèches, écoles, collèges, champ du handicap.
- Développer l'action « médico-sociale » :
  - Une action a été mise en place dès juin 2020 afin de promouvoir l'approche de la pratique des soignants dans le médico-social. Ce point est abordé lors

des entretiens individuels avec l'ensemble des Aides-soignants. L'approche de ce travail est à poursuivre à travers la méthode Montessori pour tous les professionnels, le développement d'une démarche de projets et l'appropriation de cet espace d'autonomie professionnelle. Le management participatif mis en place contribue à faire émerger l'intelligence collective et favorise la démarche projet au sein de la résidence. La démarche projet s'axe autour du projet personnalisé du résident (fait un mois après son admission et réévalué en équipe chaque année) et la promotion des projets favorisant le lien social. Faire du lien avec les crèches, écoles, collèges, champ du handicap.

- Favoriser le maintien du lien social :
  - Renforcer l'intervention des bénévoles dans l'évaluation de la mise en place des différents projets de service et dans la rencontre famille/résident,
  - Soutenir les moments festifs au sein des services, entre les services et entre les différentes résidences,
  - Créer des espaces d'échanges : boutique (éphémère), cafétéria des usagers, etc,
  - Intégrer l'animal comme partenaire de soin et d'accompagnement en EHPAD : développer la venue d'animaux dans les structures d'hébergement et favoriser la médiation/ accompagnement animale.
  
- Multiplier les actions de Prévention :
  - Prévenir les risques liés à la fragilité de la personne âgée (mycoses, plaies et cicatrisation, déshydratation, dénutrition, risque infectieux avec les campagnes de vaccination...).

### Mesure 3 : Placer le Résident au centre du dispositif de prise en charge et d'accompagnement et lui permettre d'en être acteur

- Évaluer la satisfaction et l'insatisfaction des résidents :
  - Conduire au moins une enquête de satisfaction annuelle,
  - Formaliser le recueil du consentement éclairé du Résident,
  - Informer le Résident et les professionnels sur les missions de la personne de confiance,
  - Développer l'information et accompagner le Résident et les professionnels dans le recueil des directives anticipées et au droit au refus de soins,
  - Mettre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la haute Autorité de Santé au cœur du travail des soignants.

## Mesure 4 : Avoir une réponse de proximité sanitaire

- Eviter le passage aux urgences en structurant des entrées rapides et directes de l'EHPAD vers le service de médecine de l'établissement,
- Développer l'attractivité de soins palliatifs en interne dans le cadre de l'hospitalisation à domicile (HAD) et de la formation et l'accompagnement des professionnels de l'EHPAD.
- Renforcer le positionnement du Centre Hospitalier comme SMR ayant un rôle en prévention secondaire pour limiter les conséquences fonctionnelles du grand âge,
- Contribuer à maintenir l'autonomie du résident porteur de maladies chroniques, en lien avec les acteurs du premier recours (infirmiers, médecins, pharmaciens...) grâce aux programmes d'éducation thérapeutique,
- Mettre en place une astreinte infirmier de nuit sur la résidence.

## Mesure 5 : Porter des actions en faveur du soutien aux aidants et aux familles dans l'accompagnement de leurs proches

- Renforcer la connaissance du fonctionnement de la structure par le biais du CVS :
  - Impliquer les représentants des familles du CVS dans l'analyse d'évènements indésirables aux cotés des professionnels et la direction qualité,
  - Proposer la participation des familles membre du CVS, lors d'entretiens de médiation faisant suite à des réclamations.
- Accompagner l'usage des nouvelles technologies afin de faciliter les liens entre les personnes accueillies et leurs proches :
  - Créer des temps et des espaces d'échanges grâce à des tablettes et visio organisées avec les proches.
- Proposer sur la résidence un accueil temporaire :
  - Organiser un accueil sur la journée en lien avec le service d'accueil de jour du Centre Hospitalier,
  - Planifier des séjours de répit en hébergement temporaire.



- Organiser des temps de partage :
  - Mettre en place 2 réunions familles par an avec le Directeur, le cadre, le médecin coordonnateur, la psychologue et les équipes,
  - Mobiliser l'association Gard Alzheimer pour l'animation de groupes de paroles sur site à l'intention des aidants dont le proche est hébergé sur le secteur sécurisé,
  - Inviter les familles lors des moments festifs de l'année.



## AXE 2. STRUCTURER LES PARCOURS DE SOINS ET L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

Les parcours de prises en charge doivent répondre avec cohérence aux besoins actuels de la population en mobilisant les compétences disponibles sur le territoire.

L'établissement affirme sa volonté de renforcer l'implication du résident et de sa famille dans la préparation des parcours internes dans le cadre d'un besoin de changement de secteur ou structure.

La stratégie de décloisonnement entre la ville et l'hôpital favorise également la construction de parcours structurés et efficaces, quels que soient les secteurs d'activités. Par ailleurs, le Centre Hospitalier et ses résidences constituent un bien commun, un espace public ouvert à la population et à ses partenaires.

### Mesure 6 : Répondre aux besoins essentiels de santé au regard de l'évolution des attentes de la population

- Proposer l'accès à des consultations de spécialités et de médecine générale sur le Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit. L'objectif est d'éviter un épuisement de la personne âgée vulnérable par la réduction des trajets et des temps d'attente,
- Assurer un accompagnement palliatif de qualité sans être amené à transférer la personne en service hospitalier ; intervention régulière d'un médecin en soins palliatif et les équipes pour partager et accompagner ensemble les projets de fin de vie,
- Solliciter l'astreinte infirmier de nuit sur l'EHPAD,
- Permettre un retour en EHPAD sécurisé pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui sortent des urgences ou d'une hospitalisation et qui ne relèvent plus de soins médicaux,

### Mesure 7 : Renforcer le lien entre la résidence, les médecins libéraux et l'hôpital

- Porter des actions de prévention et de santé publique à l'intention des professionnels et des familles,

- Offrir toutes les possibilités d'intervention aux professionnels libéraux sur la résidence (temps médical partagé, prise en charge des résidents, permanence des soins...),
- Développer le partage d'informations et les partenariats pour améliorer le parcours des Résidents,
- Créer des passerelles entre le secteur « personnes âgées » et le secteur « personnes en situation de handicap' » afin d'identifier les possibilités de coopération et de complémentarité dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes
- Activer la commission de gérontologie afin de fluidifier les échanges entre médecin coordonnateur et médecins libéraux intervenants dans la résidence.



## AXE 3. VEILLER AU QUOTIDIEN AU BIEN-VIVRE DES PROFESSIONNELS ET DES USAGERS

Conjuguer management et éthique recèle de nombreux bienfaits durables sur l'organisation, sur le « bien-vivre au travail », sur la qualité du service et, in fine, sur les relations humaines. Se préoccuper du bien-vivre au travail est devenu un enjeu prioritaire d'attractivité et de fidélisation des personnels mais également de maîtrise des coûts du travail.

L'EHPAD du Val de Cèze se veut attractif et reconnu, non seulement pour la qualité des soins, mais aussi pour la place accordée à la reconnaissance de tous les acteurs de l'établissement.

Les réformes impliquent une adaptation constante au changement. Cette dynamique est source de motivation, mais elle peut également être vectrice de stress. C'est la raison pour laquelle une vigilance particulière est portée au bien-vivre au travail.

La qualité de vie au travail (QVT) est d'abord une façon de construire et de conduire l'action collective. Elle permet d'articuler à la fois des mesures d'amélioration des conditions de travail, de qualité de service et de sa perception par les usagers.

### Mesure 8 : Attirer, intégrer les nouveaux professionnels

- Déployer une stratégie de "marque employeur" afin de positionner le Centre Hospitalier dont dépend l'EHPAD Val de Cèze comme un recruteur attractif,
- Favoriser des conditions de travail de qualité par un management de proximité :
  - Assurer l'accompagnement avec des suivis mensuels fait par le cadre de santé et le nouvel agent grâce au support d'évaluation de la maîtrise du poste.
- Valoriser les compétences des professionnels. Veiller à leur représentation dans l'arbre des compétences de l'établissement,
- Engager une montée en compétence de l'ensemble des professionnels du grand âge dans une perspective d'amélioration de la justesse relationnelle de l'intervention,
- Proposer une analyse des pratiques professionnelles entre pairs,
- Permettre aux professionnels d'être en mesure de mieux faire face aux difficultés éthiques de l'accompagnement et du soin et aux enjeux relationnels complexes au sein des familles,
- Organiser des échanges entre services,



- Impulser une dynamique de mobilité soit pour une montée en compétence ou pour des remplacements,

## Mesure 9 : Prendre soin des professionnels, développer le management participatif

- Détecter les risques professionnels et préserver la santé des professionnels en lien avec le projet social de l'établissement,
- Développer des actions d'équipe autour de projet d'intéressement collectif,
- Proposer sur la résidence en lien avec l'Amicale du personnel du Centre Hospitalier, des séances de sport pour le personnel afin de favoriser la cohésion d'équipe, le bien-être au travail et la santé physique de chacun,
- Promouvoir la démarche participative dans le management des équipes dans la perspective de pérenniser un collectif des professionnels autour des Résidents,
- Garantir des conditions de restauration adaptées aux besoins et contraintes.

## Mesure 10 : Mettre en place des solutions numériques afin de répondre aux attentes des professionnels et des usagers

- Soutenir l'utilisation de la visio-conférence pour des échanges inter sites ou formations à distance,
- Créer des messageries professionnelles grâce au projet de site intranet,
- Donner à chaque agent la possibilité d'un accès à distance pour son planning,
- Renforcer l'utilisation de lien vidéo avec les familles et leurs proches,
- Optimiser l'utilisation des outils de communication,
- Améliorer la prestation hôtellerie :
  - Veiller à l'équilibre alimentaire et la dénutrition,
  - Assurer le suivi du programme « Graine de Santé »,
  - Susciter l'envie par une présentation à l'assiette, présence de condiments à table, amélioration des menus avec les repas spéciaux, couplés à l'adaptation des textures ...
  - Renforcer le lien entre l'hôtellerie et les soignants pour permettre d'ajuster les textures aux besoins de chacun,
  - Poursuivre les commissions des menus qui se tiennent sur la résidence, permettant un espace d'échange entre les Résidents, le responsable des cuisines et la diététicienne. Les repas sont régulièrement (min. 3 fois /mois) évalués et abordés en commission des menus,

- Poursuivre la convivialité des repas notamment par les réflexions sur les plans de tables.

### Mesure 11 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers

- Impliquer les personnels et les résidents à la commission des menus,
- Permettre un choix lors des repas, en fonction de la capacité des Résidents,
- Réaliser annuellement une enquête de satisfaction,
- Animer des ateliers cuisine pour stimuler l'appétit, l'envie, l'autonomie des Résidents,
- Mettre en place avec l'appui du CLAN (Comité Liaison Alimentation Nutrition) les recommandations de l'audit réalisé par l'association « Graines de Santé » financé par l'ARS.

### Mesure 12 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles

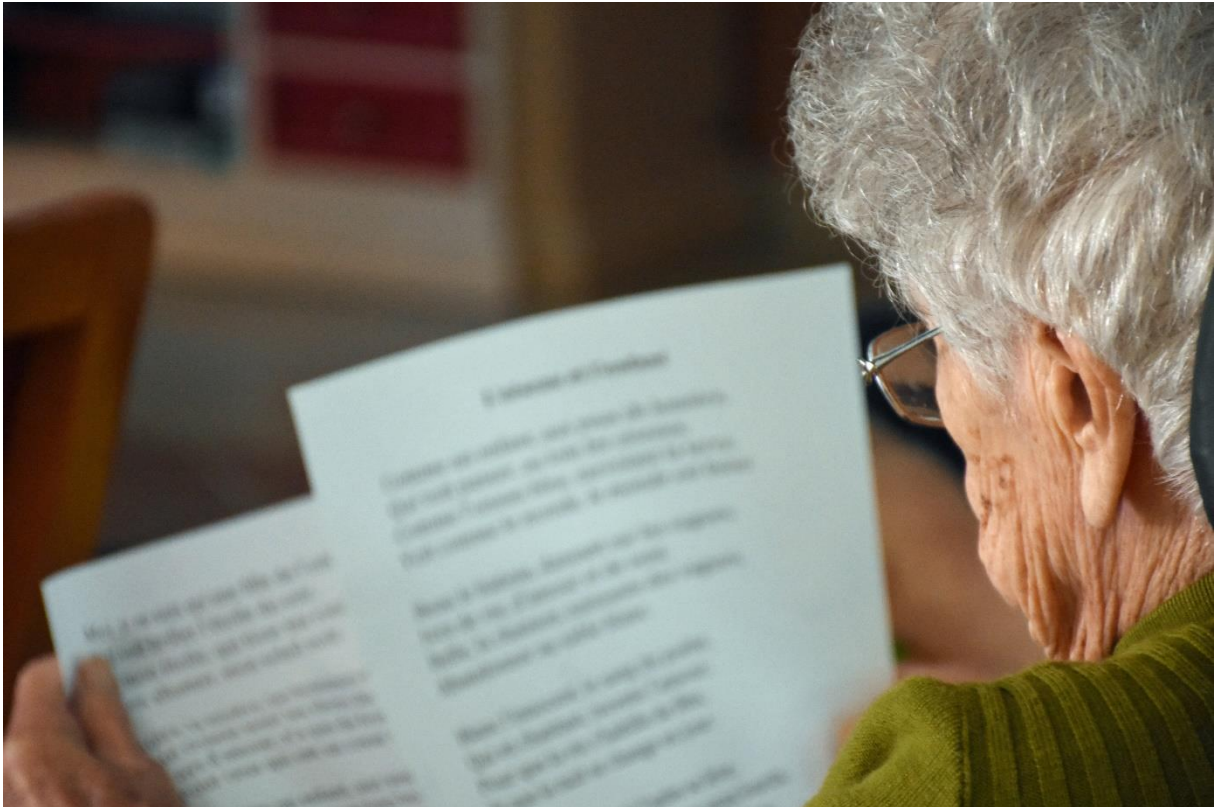
- Sensibiliser et former les professionnels au respect des différentes chartes,
- S'assurer de l'application des 10 priorités de la charte Bienveillance,
- Diffuser et donner les explications aux résidents et familles sur les éléments concernant ces droits indiqués dans le contrat de séjour,
- Faire le lien avec le comité d'éthique du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit.

### Mesure 13 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers

- Impliquer les personnels et les résidents à la commission des menus,
- Permettre un choix lors des repas, en fonction de la capacité des résidents,
- Réaliser annuellement une enquête de satisfaction,
- Animer des ateliers cuisine pour stimuler l'appétit, l'envie, l'autonomie des résidents,
- Mettre en place avec l'appui du CLAN (Comité de Liaison Alimentation Nutrition) les recommandations de l'audit réalisé par l'association « Graines de Santé » financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

### Mesure 14 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles

- Sensibiliser et former les professionnels au respect des différentes chartes,
- S'assurer de l'application des 10 priorités de la charte Bientraitance,
- Diffuser et donner les explications aux résidents et familles sur les éléments concernant ces droits indiqués dans le contrat de séjour,
- Faire le lien avec le comité d'éthique du CH de Pont Saint Esprit.



## AXE 4. PORTER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET RESPONSABLE POUR UN AVENIR DURABLE

La responsabilité sociétale d'établissement (RSE) désigne la prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques engendrés par les activités de la résidence, des professionnels et des usagers. Cette démarche individuelle et collective doit être le fil rouge de toutes les actions ou activités.

L'engagement de la résidence en matière de développement durable se déclinera autour de trois thématiques :

- La mise en place d'une gouvernance au niveau du Centre Hospitalier pour répondre à ces nouveaux enjeux,
- L'optimisation des ressources,
- La maîtrise de l'impact environnemental.

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de conduire des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des usagers et des professionnels, et de mettre en place des indicateurs de suivi.

### Mesure 14 : Diminuer l'empreinte carbone de la résidence

- Favoriser le recours aux énergies renouvelables,
- Améliorer la gestion et les pratiques de consommation de l'eau,
- Veiller à la maintenance des installations et des équipements,
- Acquérir des équipements générateurs d'économies d'énergie.

### Mesure 15 : Recourir à la dématérialisation avec l'objectif « Zéro papier »

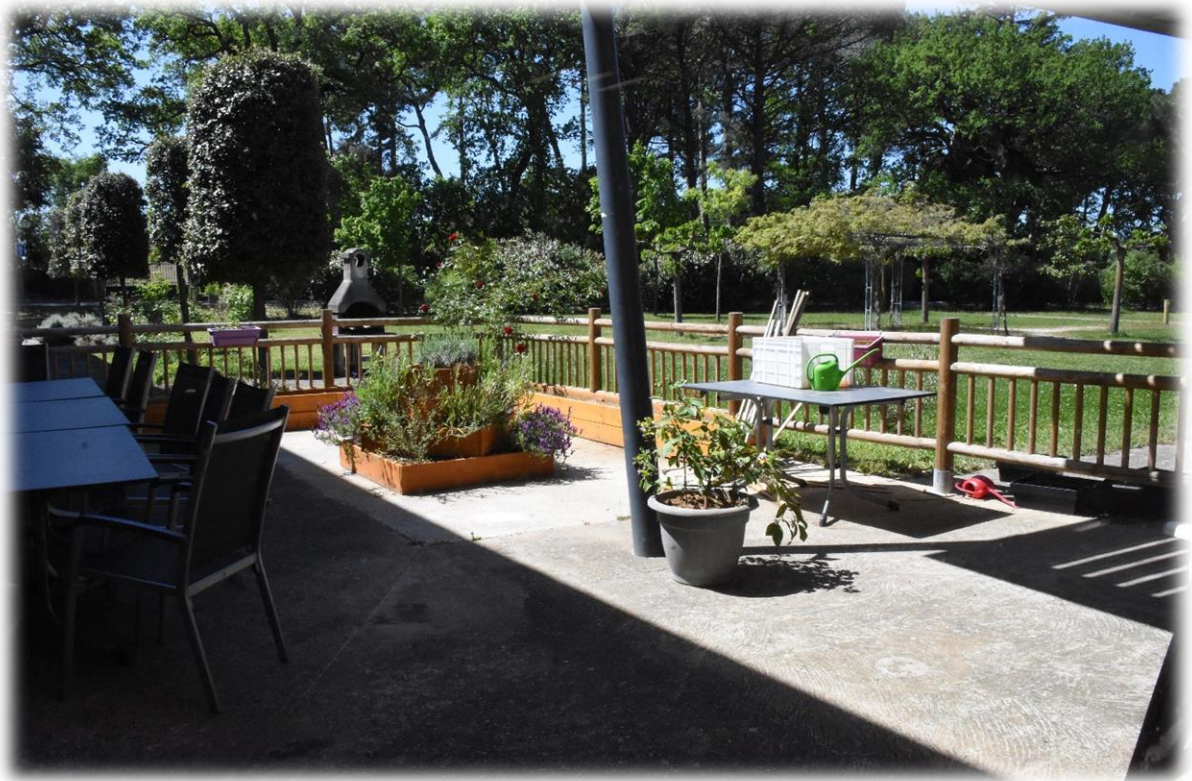
- Poursuivre les actions déjà entreprises, les évaluer,
- Favoriser les solutions numériques dans tous les secteurs et notamment limiter la communication "papier".

### Mesure 16 : Maîtriser l'impact environnemental de la résidence dans tous les secteurs

- Poursuivre et développer le tri sélectif et le recyclage des déchets,
- Conduire une politique de valorisation des biodéchets,



- Mener des actions de lutte contre les gaspillages,
- Développer les recours aux produits bio, aux circuits courts et aux achats raisonnés,
- Favoriser les achats éco-responsables,
- Recourir aux pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement,
- Initier une démarche d'optimisation des transports pour les professionnels, les usagers et les partenaires.



## AXE 5. PLACER L'INNOVATION AU CŒUR DE NOS ORGANISATIONS

L'attractivité de l'EHPAD du val de Cèze se traduit par une activité soutenue.

Les exigences en termes de qualité et de sécurité, les contraintes réglementaires et la technicité des métiers, nécessitent que les projets soient menés en transversalité tout en respectant la contrainte budgétaire.

En conséquence, il convient de faire évoluer les organisations, d'adapter les outils et méthodes et de stimuler l'innovation avec deux objectifs principaux : la simplicité et l'efficacité.

### Mesure 17 : Optimiser le management participatif au sein de la résidence

- Cibler et partager les indicateurs avec les équipes pour les impliquer dans les améliorations,
- Innover par une démarche projet issue du management participatif,
- Définir, en conformité avec la réglementation en vigueur, les responsabilités de chacun.

### Mesure 18 : Aligner le système d'information de l'EHPAD sur les orientations stratégiques de l'établissement

- Améliorer la circulation et l'accessibilité de l'information professionnelle, notamment grâce aux outils numériques ;
- Développer l'information des usagers, des professionnels et des partenaires sur les services et la vie de la résidence.

Enfin, la vie du projet d'établissement de l'EHPAD du Val de Cèze ne s'arrête pas à sa rédaction : c'est un document évolutif et révisé régulièrement.

Dans sa dimension prospective, le projet de résidence nécessite un suivi du plan d'actions sous forme de fiches-projet comprenant les objectifs visés, les échéances, la personne responsable et les étapes intermédiaires.